
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 SEPT 2018

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 18.0380 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de huit (08) élèves Attachés en Droits Humains pour le compte du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, session 2018.

Ce sont :

ATTACHÉS EN DROITS HUMAINS

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BELEM BOUREIMA	000960	B2312446	15/10/88
2	DIARRA DAOUDA	075268	B6284424	07/09/90
3	GANSONRE ELWINDE CHARLES	075404	B2286288	30/05/86
4	GOUEM MOUSSA	000182	B6454555	22/11/92
5	ILLY TANSAKRÉC	000024	B9651985	18/12/89
6	LOMPO GUEKOUMA CELESTIN	000315	B4301401	09/12/89
7	OUEDRAOGO BOUKARE	000561	B1519626	29/04/90
8	PAGLEM DRAMANE	001710	B3300949	29/07/84
9	SAWADOGO HADO JULES	000785	B0907160	19/07/84
10	SAWADOGO SAÏDOU	001449	B2189853	28/02/83
11	SOME ZOUMONTOUZIÉ MARCELLIN	000928	B9312187	05/04/85
12	SONDO JEAN DE DIEU	001425	B8891491	15/05/87
13	YAMEOGO ABDOU NOUROU	000823	B10044442	07/06/92
14	ZANZE CHEICK OUMAR	000571	B2322422	03/09/89
15	ZANZE PAUL MIKI	000844	B2739817	29/11/89

ATTACHÉS EN DROITS HUMAINS

Arrêté la présente liste à 15 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE

ATTACHÉS EN DROITS HUMAINS

Arrêté la présente liste à 15 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE